



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le vendredi 23 juin 2017

La Poste propose à l'ensemble des partis politiques de prendre en charge le recyclage de leurs tracts non distribués

Dans le cadre de son engagement environnemental et sociétal, Le Groupe La Poste a décidé de proposer la prise en charge du recyclage des tracts, flyers et affiches non distribués dans le cadre des élections législatives.

Le dispositif est proposé aux candidats intéressés dès ce jour et jusqu'au samedi 24 juin 2017. Les candidats sont invités à venir déposer leurs tracts, flyer, affiches, dans 11 centres d'apport volontaire¹ en France.

Ces papiers seront triés par Nouvelle Attitude, filiale de La Poste, entreprise d'insertion par l'activité économique spécialisée dans le recyclage de papiers de bureau, et recyclés dans la filière papetière française.

Cette initiative illustre l'engagement du Groupe La Poste en faveur du développement de l'économie des ressources et du recyclage. Pour rappel, seulement 40% des papiers de bureau sont collectés pour être recyclés, alors même que le papier se recycle jusqu'à cinq fois, que la fabrication de papier recyclé est trois fois moins gourmande en eau et en électricité et que les papetiers recycleurs français souffrent d'un manque d'approvisionnement.

Avec son activité Recy'go, La Poste s'est engagée il y a cinq ans dans la collecte séparative des déchets de bureau, leur traitement par l'Economie Sociale et Solidaire et leur recyclage auprès des papetiers/cartonniers situés en France.

Contact presse

01 55 44 22 37

service.presse@laposte.fr

¹ Un par département dans le 75, 78, 91, 92, 94, 17, 33, 74, 13, 14, 34